



Retransmission publique d'un match diffusé sur les chaînes du Groupe TF1

Installation des éléments officiels de communication

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2022™

Dimanche 20 novembre – dimanche 18 décembre 2022

Madame, Monsieur,

La FIFA a confié au Groupe TF1 le soin de coordonner l'attribution des licences de retransmission publique pendant l'intégralité de la durée de la **COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2022™**, soit entre le dimanche 20 novembre et le dimanche 18 décembre 2022.

Vous nous avez sollicités pour obtenir l'autorisation d'organiser une retransmission publique dans le cadre de la **COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2022™**. Votre demande a été étudiée avec beaucoup d'intérêt.

Compte tenu des valeurs positives générées par cet événement et la nature de votre requête, nous vous confirmons, par la présente, que nous vous autorisons à utiliser le signal des chaînes du Groupe TF1 en clair pour le match demandé, de telle sorte que vous puissiez faire bénéficier votre public de ce moment de liesse populaire.

Cette exonération de redevance à titre exceptionnel est cependant soumise aux conditions suivantes :

- L'organisateur atteste que cette retransmission est à but non lucratif et n'utilise donc aucun biais de monétisation, que ce soit à titre de droit d'entrée ou par la vente de services et de consommables à visée commerciale ;
- L'organisateur assure le respect de la charte d'utilisation du signal (modalités de reprise à accepter sur ce site) ;
- L'organisateur confirme qu'il respectera le processus d'installation des éléments de communication à installer avec justificatifs (voir ci-après les principes de signalétique à mettre en œuvre à l'occasion de votre/vos événement(s) publics qui viendront officialiser notre collaboration) ;
- L'organisateur ne pourra associer la retransmission à aucune autre marque, que ce soit dans la communication de celle-ci, ou autour du (ou des) écran(s).

1. **Installation des éléments de communication**

Les éléments sont proposés sur ce site. Plusieurs solutions sont proposées, en fonction de l'envergure de votre événement. Le contractant s'engage de bonne foi à choisir le dispositif adapté à l'envergure de son événement de retransmission publique.

Pour vous accompagner, le Groupe TF1 vous propose un prestataire partenaire qui vous permettra de réaliser les éléments dans les meilleurs délais et de vous les livrer à un tarif adapté.





Il est toléré que le contractant travaille avec le partenaire de son choix ou par ses propres moyens.

Dans ce cas, une approbation de l'ensemble des éléments devra être demandée au Groupe TF1, pour donner son accord sur le dispositif proposé par le contractant.

Le Groupe TF1 décline toute responsabilité de la mise en œuvre de cette partie opérationnelle. Le prestataire partenaire reste votre interlocuteur privilégié pour la commande et réalisation de vos éléments de communication.

2. Respect des dispositions techniques

Elles sont liées à l'impression des éléments de communication (et notamment le respect des couleurs et homothétie) TF1 – 2022

3. Respect des emplacements (Kit signalétique)

Tous les éléments visuels devront être installés autour de l'espace de diffusion « Ecran(s) » et disposés de façon à être rendus visibles et lisibles. Les visuels ne pourront en aucun cas être associés à d'autre(s) marque(s).

4. Envoi de photographies

Des photos (fichier numérique) devront être envoyées du lieu de retransmission avec les éléments de communication installés, à l'adresse suivante : apetit@tf1.fr
Ces photos devront présenter de manière probante le bon respect de l'engagement du contractant sur l'installation des éléments de communication au moment de l'évènement.